

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-quatre le mercredi 10 avril, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 mars 2024

Objet
N° 24/02/11
Affectation du résultat * Budget régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

Représentés Mme Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. François COUTAGNE

Absents excusés Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Dominique ANCEY

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de : 55 227.53€
- Vu l'excédent d'investissement s'élevant à : 10 105.78€

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :
 - Compte 1068 – couverture du besoin de financement = 0.00€
 - Compte R002 – report en fonctionnement = 55 227.53€

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Dominique ANCEY



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches